

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉCOLE CENTRALE DE NANTES
Séance du 17 octobre 2024

Délibération n°2024-46

Suite à la convocation en date du 8 octobre 2024, le Conseil d'Administration de l'École Centrale de Nantes, sous la présidence de Monsieur Gilles Emmanuel BERNARD, a examiné la délibération ci-dessous.

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L 954-2 ;

Vu le décret n° 93-1143 du 29 septembre 1993 portant création de l'École Centrale de Nantes ;

Vu les statuts de l'École Centrale de Nantes approuvés par arrêté ministériel du 18 mai 1994 publié au Journal Officiel du 4 juin 1994 ;

EXPOSE DES MOTIFS

Pour obtenir des fonds du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), l'École doit déposer des dossiers de demande de subventions auprès de la Région Pays de la Loire qui est l'autorité de gestion de ces fonds européens. La programmation de ces fonds est établie sur la période 2021-2027.

Il appartient au Conseil d'Administration d'approuver les plans de financement pour lesquels le FEDER est financeur.

Le conseil d'administration est sollicité pour donner mandat au directeur pour approuver les projets d'investissement et les plans de financement prévisionnels pour les demandes de financement FEDER des projets CPER et hors CPER et ce pour réduire les délais d'instruction desdits dossiers.

DELIBERATION

Article 1 :

Le Conseil d'Administration approuve le plan de financement FEDER pour le déploiement de services numériques résilients et sécurisés pour une disponibilité optimale d'une part et, d'autre part, pour l'opération WEAMEC. Ces plans de financement sont joints en annexe.

Article 2 :

Le Conseil d'administration donne mandat au directeur pour approuver les projets d'investissement et les plans de financement prévisionnels pour les demandes de financement auprès du FEDER des projets inscrits dans le contrat de projets Etat-Région (CPER) et hors CPER. Un point sera fait lors de la première séance du conseil d'administration l'année civile N+1 des demandes de financement FEDER déposées au cours de l'année N.

Nombre de membres présents ou de représentés : 25

Approbation à l'unanimité

Le Président du Conseil d'Administration
de l'École Centrale de Nantes



Gilles-Emmanuel BERNARD

Elle a été transmise au recteur de l'Académie de Nantes, chancelier des universités, le 6 novembre 2024. La présente délibération a été publiée le 6 novembre 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Dossiers FEDER déposés en 2024

Projet DSI Déploiement de services numériques résilients et sécurisés pour une disponibilité optimale

NATURE DES DEPENSES	Plan de financement initial HT	RESSOURCES	Montant prévisionnel	%
Matériel Equipement				
Déploiement de services numériques résilients et sécurisés pour une disponibilité optimale	1 036 634,92	Union européenne (FEDER)	518 317,46	50,00%
		Centrale Nantes Autofinancement	518 317,46	50,00%
TOTAL	1 036 634,92		1 036 634,92	100,00%

Projet WEAMEC 2

NATURE DES DEPENSES	Montant total des dépenses	RESSOURCES	Montant prévisionnel	%
Matériel Equipement				
Salaires WEAMEC jusqu'au 31/12/2025	980 011,00	Union européenne (FEDER)	563 506,33	50,00%
Frais d'environnement 15%	147 001,65	Région Pays de la Loire	563 506,33	50,00%
TOTAL	1 127 012,65	TOTAL	1 127 012,65	100,00%